



## **BAREME HONORAIRE GESTION – LOCATION**

### **GESTION**

Gestion Locative Courante	7,2% TTC du loyer charges comprises
Assurance Garantie Loyers Impayés (option)	2,5% du loyer charges comprises

### **LOCATION**

*Barème établi en application de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 (loi ALUR) et conformément aux dispositions du décret n°2014-890 du 1er août 2015*

A la charge du bailleur et du locataire :

Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	7€/m <sup>2</sup> TTC
Réalisation état des lieux	3€/m <sup>2</sup> TTC

A la charge exclusive du locataire :

Rédaction avenant bail d'habitation	150€ TTC
Honoraires de location pour les locaux professionnels	8% HT du loyer annuel HC

A la charge exclusive du bailleur :

Honoraires de location pour les locaux professionnels	4% HT du loyer annuel HC
---	--------------------------

Taux de TVA en vigueur : 20%



## **BAREME HONORIAIRES TRANSACTION**

Prix de vente net vendeur

Jusqu'à 200 000€

Plus de 200 000€

Taux d'honoraires charge vendeur

6% TTC (minimum 5000€ TTC)

5% TTC

Les honoraires pourront être à la charge de l'acquéreur après accord des parties.

Taux de TVA en vigueur : 20%